



## ORAGES

### **Destinataires :**

**Services :** ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB- CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DDSP – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

**Communes :** tout le département

**Presse :** AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

**Date :** 27 mars 2024

**Heure :** 06h20

**N° :** 1

### **Description de l'évènement :**

Début événement le **mercredi 27 mars 2024 19h00**

Fin événement prévue le **jeudi 28 mars 2024 00h00 au moins**

### **Qualification de l'évènement**

Situation météorologique à surveiller pour un risque d'orages forts à localement violents.

En soirée, arrivée d'un front froid très instable avec de probables orages forts sur les départements littoraux avec de fortes à très fortes rafales de vent et des phénomènes tourbillonnaires non exclus, notamment au plus près du littoral. Chutes de grêle/grésil possible, fortes à très fortes intensités pluvieuses sous des cellules mobiles toutefois.

Des rafales de vent de 80 à 100 km/h, localement 110 sont attendues sur le proche domaine côtier alors que dans l'intérieur, les rafales seront voisines de 60 à 80 km/h, localement 90.

**Conséquences possibles :** Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

**Conseils de comportement :** Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

**Pour les maires :** La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,  
Le Permanent SIDPC